

Mieux intégrer la vulnérabilité et la résilience aux inondations dans la planification urbaine

Séminaire du 19 juin 2018



Un événement organisé en partenariat avec



Mieux intégrer la vulnérabilité et la résilience aux inondations dans la planification urbaine

Séminaire du 19 juin 2018

Ouvrage collectif réalisé sous la direction de

Fabien Rival

Cerema Territoires et ville – Département Environnement, risques, Énergie et numérique

Tél. : 04 72 74 59 06

Courriel : inondations@cerema.fr

Adresse : Cerema Territoires et ville – 2 rue Antoine Charial, 69426 LYON cedex 03

Contributeurs

Les fiches présentant les organisations participantes ont été rédigées par :

Arnaud Comiti (CCI France), Hervé Petron (Enedis), Bruno Barroca (UPEM), André Montagnier (ACCM), Arthur Follain (CCVS), Didier Doullon (Ville de Nîmes), Esther Bessis (AFEPTB), Nathalie Fourneau (AMF), Claudie Leitz (FédéScot / Syndicat DEPART), Bénédicte Métails (FNAU / ATU), Laure Semblat (FNCCR), Frédéric Gache (EPTB Seine Grands Lacs), Frédéric Tallois (SMAT), Anne-Laure Moreau (CEPRI), Pierre Miquel (DGALN), Thierry Hubert (DGPR), Ghislaine Verrhiest-Leblanc (DREAL PACA), Nicolas Jurdy (DREAL Grand Est), Marie Dubreux (DDTM 59), Julien Langumier (DDTM 13), Jessica Gentric (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes), Elodie Salles (DRIEE), Sophie Lafenêtre (EPF Occitanie), Ludovic Faytre (IAU), Fabien Rival (Cerema).

Les fiches présentant les réalisations remarquables ont été rédigées par :

Ghislaine Verrhiest-Leblanc (DREAL PACA), Fabien Rival (Cerema), Hervé Petron (Enedis), Géraldine Berhouc (EPAGA), Jean Magne (CC Océan-Marais-de-Monts), André Montagnier (ACCM), Arthur Follain (CCVS), Claudie Leitz (Syndicat DEPART), Charlie Cérèze et Céline Simoëns (EPF Occitanie), Emmanuel Vullierme (DGPR), Didier Doullon (Ville de Nîmes), Anne-Laure Moreau (CEPRI), Jessica Gentric (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes), Bénédicte Métails (ATU), Esther Bessis (AFEPTB), Arnaud Comiti (CCI France), Ludovic Faytre (IAU).

Les ateliers de travail ont été animés par :

Gaëlle Schauner, Nathalie Leglise, Perrine Vermeersch, Vincent Rémy, Paul Guero et Fabien Rival pour le Cerema, et Clémence Caron pour le CNFPT.

Photo de couverture :

Nemours inondée par les eaux du Loing, 1er juin 2016 © Arnaud Bouissou - Terra

Pistes de travail à explorer



Les ateliers réalisés lors du séminaire ont permis de croiser les points de vue entre acteurs des risques et de l'aménagement, dans les services des collectivités et de l'État. Des pistes de travail ont été identifiées collectivement afin de mieux intégrer la vulnérabilité et la résilience aux inondations dans la planification urbaine. Elles pourront éclairer les pratiques et expérimentations des acteurs à court et moyen terme. Chacun pourra se saisir des pistes qui lui paraissent à sa portée.

Prise en compte des inondations dans les documents d'urbanisme

Améliorer l'articulation entre PPRI et PLU(i)

La servitude d'urbanisme posée par le PPRI est nécessaire à la sécurité des personnes. Il importe par la suite qu'elle puisse évoluer pour intégrer la dynamique du territoire et les nouvelles connaissances sur l'inondation. Lorsqu'un projet d'aménagement d'ampleur le requiert, la révision du PPR gagnerait à être facilitée pour permettre un développement urbain vertueux vis-à-vis des inondations, sans dégrader les objectifs de sécurité.

→ **Piste n°1 : Analyser des exemples de révisions de PPRI à l'occasion de projets d'aménagement majeurs**, en lien avec la DGPR, des DDT(M) et collectivités concernées. Proposer sur cette base des conditions et modalités de révision optimale des PPRI et un calendrier type de révision coordonnée du PPRI et du PLU(i). Des expérimentations pourront être conduites au besoin sur des sites pertinents.

Associer étroitement les acteurs des risques à la production des documents d'urbanisme

L'inondation introduit des contraintes spatiales qui gagnent à être prise en compte dès les phases de diagnostic préalables à l'élaboration des documents d'urbanisme (SCoT, PLUi).

→ **Piste n°2 : Analyser et capitaliser les expériences réalisées à grande échelle pour l'intégration formelle des inondations dans l'élaboration des documents d'urbanisme**²⁹. Les faire connaître, si possible au travers de réseaux existants.

Évaluer l'application des prescriptions en zones très exposées

Dans les zones les plus dangereuses, le respect des prescriptions du PLUi et du PPRI est crucial pour la sécurité. Il est également essentiel pour la crédibilité de l'action publique.

→ **Piste n°3 : Évaluer sur quelques sites particulièrement exposés le respect des prescriptions**³⁰. En déduire des recommandations pour des prescriptions applicables.

29 A titre d'exemples, préfecture et EPTB du Gard ont établi un partenariat pour intégrer les risques dans les révisions des PLUi ; la DREAL de bassin Rhin-Meuse demande aux services de l'État et collectivités d'associer les EPTB lors de la révision des documents.

30 Respect de l'inconstructibilité (voire expropriation) en lit mineur, suivi des mesures prescrites par les PPRI.

Intégration de la prévention des inondations comme une composante du projet de territoire

Renforcer les complémentarités entre services des collectivités et de l'État au service d'un territoire

Le portage de démarches de réduction de vulnérabilité d'envergure et leur articulation avec la planification urbaine nécessitent un décloisonnement entre services en charge des risques et de l'aménagement, au sein des services des collectivités comme de ceux de l'État. De plus, ils requièrent une relation de confiance et de collaboration entre acteurs publics locaux qui peut être encouragée par des collaborations formalisées.

- **Piste n°4 : Identifier et produire des ressources méthodologiques utiles à la mutualisation** en matière d'inondation et d'aménagement³¹ : cahiers des charges types en groupement de commande collectivités-État, recommandations, etc.

Accompagner les approches territoriales intégrant les inondations

Pour faciliter la plus large adhésion, le risque peut être évoqué indirectement au travers de sujets plus larges et fédérateurs, permettant de mobiliser les élus et de valoriser leur action : adaptation au changement climatique, développement d'une offre touristique, amélioration du cadre de vie, etc.

- **Piste n°5 : Identifier des exemples de réalisations** (renouvellement urbain, révision de document d'urbanisme, etc.) **dans le cadre de projets de territoires croisant l'inondation avec d'autres politiques**. Les analyser et les faire connaître par des publications destinées aux élus
- **Piste n°5 bis : accompagner des territoires volontaires** pour intégrer l'inondation dans un projet de territoire (requalification urbaine, cohésion sociale, transition énergétique, etc.)

Place des inondations dans le renouvellement urbain

Au-delà des spécificités propres à chaque site, la prise en compte des inondations dans le renouvellement urbain peut donner lieu à des outils et méthodes et principes communs à adapter localement, ainsi qu'au développement d'une ingénierie foncière d'appui.

- **Piste n° 6 : À partir d'études de cas, proposer un guide de recommandations pour des projets de renouvellement urbain intégrant les inondations**³². L'assortir au besoin d'exemples de réalisations.
- **Piste n°7 : Accompagner, sur des territoires sélectionnés, des expérimentations innovantes en matière de maîtrise foncière**, en partenariat avec les établissements publics fonciers (EPF) et les sociétés publiques locales (SPL).

31 A titre d'exemples : la DREAL de bassin Rhin-Meuse invite les EPTB à réaliser les cartographies d'aléa des PPRI pour les DDT ; les projets d'aménagement et d'intérêt commun (PAIC) introduits par la loi MAPTAM permettent d'associer les acteurs à l'échelle du bassin versant pour étudier et prioriser des scénarios d'aménagement.

32 Les recommandations pourront notamment porter sur l'articulation avec d'autres politiques (trames vertes et bleues, biodiversité et nature en ville, amélioration du cadre de vie, etc.) au service du projet de territoire, ou encore la prise en compte dans les projets de la perception des risques par les habitants.

Communication vers les décideurs et le public

Partager les expériences des élus et techniciens

Le centre de gravité des politiques d'aménagement et de prévention des risques se déplace vers les intercommunalités. Les élus des EPCI délégués aux risques disposent désormais de compétences et moyens solides, qui en font des acteurs incontournables. Or les élus accordent une crédibilité forte à la parole d'autres élus ou de techniciens, dont les expériences gagneront à être partagées.

→ **Piste n° 8 : Organiser des échanges entre élus et techniciens des EPCI pour partager les expériences** et encourager l'intégration de la vulnérabilité et de la résilience dans la planification. Profiter de ces échanges pour recueillir les attentes partagées des collectivités.

Faciliter la perception de l'aléa par un public non-expert

Les cartes d'enveloppes de zones inondables, malgré leur apparente simplicité, ne sont pas toujours très bien comprises par un public non-expert. Elles transcrivent mal les notions de probabilité, de cinétique et les hauteurs d'eau.

→ **Piste n°9 : Conduire des expérimentations pour produire des représentations plus parlantes** (réalité augmentée, vidéos 3D, etc.)



Cerema Territoires et ville

2 rue Antoine Charial 69426 LYON cedex 03

Tel : 04 72 74 58 00 – Fax : 04 72 74 59 00 – mel : communication.territoires-ville@cerema.fr

www.cerema.fr